

PROGRAMME DU MODULE COMPLEMENTAIRE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP3)

TAUX DE RESUSSITE 2020 :

TAUX DE SATISFACTION 2020:

PUBLIC VISE

Les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 du présent arrêté.

Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 2 par équivalence.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir les connaissances permettant le management et la gestion d'un service de sécurité incendie conformément à l'arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent.

PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile "
Ces dispositions concernent les personnes titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile " conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 du présent arrêté.

ANIMATION PEDAGOGIQUE

- Intervenants avec une qualification minimum de SSIAP 2. avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1
- ou Intervenants avec une qualification SSIAP 3 (ou équivalent) ou BREVET DE PREVENTION
- ou Intervenants avec une qualification DUT Hygiène et sécurité avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1

DATE DE LA FORMATION

La présente formation aura lieu du.....au....

DUREE DE LA FORMATION

04 jours (28H00) hors temps de pause et de déplacement.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

05 minimum et 15 maximum

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **SEQUENCES 1 ET 2 : MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE** **08H00**
 - Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux
- ✓ **SEQUENCE 1 : HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE** **04H00**
 - Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- ✓ **SEQUENCES 1 ET 2 : CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE** **16H00**
 - La réalisation des budgets
 - La fonction achat
 - Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.

ORGANISATION

Nos formations de SSIAP se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques : salles de formations spacieuse, ordinateur, vidéoprojecteur, support de cours audiovisuels, tableau, feutre, 6 manuels de formation, déroulé pédagogique, étude de plans, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, générateur écologique de flamme, visites applicatives d'établissements recevant du public de 1ere catégorie des activités diverses et d'un immeuble de grande hauteur, Quizz Box, fiches de consignes, générateur modulaire de

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - **Etablissement principal d'activité :** 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email :** contact@ifps-formation.fr - **Portable :** 06 24 86 20 10 - **Tél :** 01 46 31 46 02 - **Fax :** 09 63 65 46 02

flammes, téléphone d'alerte, poste de sécurité équipé d'un SSI de catégorie A, radios Emetteurs / Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...

Méthodes pédagogiques : directives, exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situations, ...

VERIFICATION DES ACQUIS

- Fiche d'évaluation (une minimum) (QCM ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

CERTIFICATION

La présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.
Obtention du diplôme S.S.I.A.P. 2 par équivalence.

MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Fiche de présence des stagiaires.
- Questionnaire de satisfaction des stagiaires.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'une attestation SSIAP2 au stagiaire.
- Délivrance du diplôme SSIAP2 par équivalence.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9).

COÛT DE LA FORMATION (nous consulter)

FORMACODE : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité

REFERENT PEDAGOGIQUE

Eustache AZIE

Contacts : 01. 46. 31. 46. 02 - E-mail : contact@ifps-formation.fr



ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)

REFERENT HANDICAP

Eustache AZIE

Contacts : 01. 46. 31. 46. 02 - E-mail : contact@ifps-formation.fr

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02